

Conseil Municipal du	27 février 2023
----------------------	-----------------

à	
---	--

N°ordre	16
N° identifiant	2023-0064

Titre	Prendre acte - Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS)
-------	--

Rapporteur(s)	Mme Léonore MONCOND'HUY
Date de la convocation	21/02/2023

Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance	

PJ.	
-----	--

Membres en exercice	52	
Quorum	27	

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants</p> <p>M. Aloïs GABORIT</p> <p>Mme Solange LAOUDJAMAÏ</p> <p>Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires</p> <p>M. Charles REVERCHON-BILLOT</p> <p>M. Anthony BROTTIER</p> <p>Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	--	--

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49. Sont sorties Mmes Ombelyne DAGICOUR, Nathalie RIMBAULT-HÉRIGault et Claude THIBault (mandataire d'Agnès DIONÉ).
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Assemblées - Juridique
------------------	--

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) a pour mission d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin en assurant les prestations sociales légales ou facultatives.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'administration, présidé de droit par le Maire de la ville de Poitiers. Le Conseil d'administration du CCAS comprend, outre son président, des membres élus par le Conseil municipal.

Par délibération n° 2 (2020-0021) votée lors du Conseil municipal du 3 juillet 2020, le nombre d'administrateurs du CCAS élus en son sein par le Conseil municipal, a été fixé à huit.

Par délibération n° 15 (2022-0062), votée par le Conseil municipal du 7 mars 2022, une liste de représentants a été désignée :

1. Coralie BREUILLÉ-JEAN
2. Alexandra DUVAL
3. Laurence DAURY REIG
4. Vincent GATEL
5. Kentin PLINGUET
6. Alexandra BESNARD
7. Monique HERNANDEZ
8. Isabelle CHÉDANEAU

Suite à une modification de délégation, il est proposé que Mme Myriam MARCIL remplace M. Kentin PLINGUET.

L'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que « les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret ».

Si la liste dont était issu le membre démissionnaire ne comporte plus de candidat, on prend le suivant sur la liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du Conseil municipal, et ainsi de suite, par ordre décroissant du nombre de voix obtenues et jusqu'à épuisement des listes.

Le 7 mars 2022, une seule liste ayant été déposée, il convient, conformément à l'article R. 123-9, de renouveler l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote (dépôt de listes de candidats, vote à la représentation proportionnelle...).

Madame la Maire expose qu'une seule (plusieurs) liste(s) a (ont) été déposée(s) dans les conditions prévues par la délibération n° 15 (2023-0065) présentée préalablement au cours de ce conseil.

La liste présentée est la suivante :

1. Coralie BREUILLÉ-JEAN
2. Alexandra DUVAL
3. Laurence DAURY REIG
4. Vincent GATEL
5. Myriam MARCIL
6. Alexandra BESNARD
7. Monique HERNANDEZ
8. Isabelle CHÉDANEAU

Il est procédé au vote.

Deux assesseurs ont été désignés, M. Vincent GATEL et M. Amir MISTRIH.

Madame la Maire fait procéder au vote qui donne le résultat suivant :

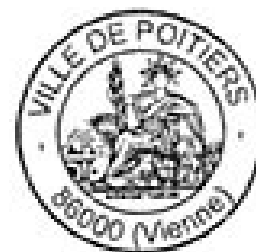
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	45
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	44
Nombre de bulletins pour la liste de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN	44

Après dépouillement, la liste de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN est élue au CCAS.

La Maire,

Le Secrétaire,

Mme Léonore MONCOND'HUY



Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-172614- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	5.3	Designation de représentants	